



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 71485

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le traitement par nanomédecine du cancer du sein métastatique. Selon ce procédé, un traitement, l'abraxane permet à l'agent anticancéreux de pénétrer la tumeur car la nanoparticule d'albumine dans laquelle il est encapsulé transporte des nutriments dont les cellules anticancéreuses sont friandes, permettant d'améliorer l'efficacité, de diminuer la toxicité et de tirer profit de principes actifs inutilisables jusqu'alors. Or ce médicament, qui s'impose partout dans le monde, n'est pas encore reconnu en France à la hauteur de ses résultats, et est remboursé au même tarif que la molécule d'origine, rendant impossible sa prescription dans notre pays alors que ses indications continuent de s'élargir. Aussi, il lui demande de lui indiquer si elle envisage de modifier le taux de remboursement de ce nanomédicament pour le rendre plus attractif, au regard de son efficacité démontrée.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71485

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 décembre 2014](#), page 10409

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)